

Questions orales

LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU FUTUR AVION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a vite maîtrisé l'art du double saut périlleux arrière. Je crois que nous devrions revenir au sujet. Dans sa déclaration, le vice-premier ministre ne parle que d'un seul centre, celui de Montréal. Il affirme maintenant avoir changé d'idée. Plus précisément, le gouvernement peut-il aujourd'hui, nous donner l'assurance, rien de plus—il peut clarifier la situation—que les travaux d'entretien des appareils qui remplaceront les 727 seront effectués aux installations de Winnipeg?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député parle de sauts périlleux, mais devant sa déclaration du 1^{er} mars, on peut mettre en doute la sincérité de son engagement envers l'Ouest du Canada. Il a fait toute une histoire parce que l'Office de diversification de l'économie de l'Ouest sera installé à Edmonton plutôt qu'à Ottawa comme il le souhaitait.

M. Axworthy: Répondez à ma question.

M. Mazankowski: Pour ce qui est de la question du député, il est clairement établi qu'il ne me croit pas. Croira-t-il Air Canada?

M. Axworthy: Non.

M. Mazankowski: Le 24 mars . . .

M. Axworthy: Donnez-nous une assurance.

M. Mazankowski: Le 24 mars . . .

M. Axworthy: Pas d'assurance? J'ai compris!

M. le Président: Le ministre a la parole et on devrait avoir la courtoisie de le laisser parler.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, les assurances ont été données à deux occasions. Le 24 mars, Air Canada déclarait ce qui suit dans un communiqué:

Bernard Gillies, vice-président, Maintenance et Ingénierie, déclare que, peu importe l'appareil qui sera choisi pour remplacer la flotte de B-727 d'Air Canada, l'avenir du centre d'entretien de Winnipeg n'est pas compromis.

Par ailleurs, j'ai déclaré qu'une des conditions de la privatisation était qu'aucun centre ne soit démantelé:

Le centre d'entretien de Winnipeg ne perdra rien du rôle de premier plan qui est le sien dans les activités d'Air Canada et il continuera d'assurer la maintenance d'une flotte d'appareils.

Que pourrait-on ajouter pour être plus clair?

LA RÉPARTITION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, nous devons essayer encore une fois. La société Air Canada a étudié les soumissions de trois compagnies en prévision du remplacement des B-727 et elle est évidemment en train de se débarrasser des DC-9. Le président de Canadair Limitée de

Montréal a déclaré que la soumission d'Airbus Limitée prévoyait l'attribution de travaux à sa société, ce qui élimine en fait la participation de Bristol Aerospace de Winnipeg. C'est ce qu'a affirmé le président de Canadair de Montréal.

Le ministre peut-il nous donner l'assurance que Bristol Aerospace de Winnipeg obtiendra au moins sa juste part des travaux de construction, de réparation et d'entretien de l'Airbus?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne sais pas où le député veut en venir, mais je me rappelle que le président de Bristol Aerospace a catégoriquement réfuté les allégations du député et du chef du Nouveau parti démocratique du Manitoba. En fait, je ne vois pas le rapport.

Je le répète: le gouvernement du Canada ne choisit pas les avions d'Air Canada. La Société a établi elle-même les critères et les exigences techniques auquel l'avion devra satisfaire ainsi que les trajets qu'il devra effectuer, et elle prendra la meilleure décision possible. Je suis certain que le député s'opposerait à toute intervention de notre part.

M. Benjamin: Nous ne nous attendons certainement pas, monsieur le Président, à ce que le ministre choisisse lui-même l'avion. Il ne saurait pas la différence entre un Tiger Moth et un 747.

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: Il y a toutefois une différence entre choisir l'avion et choisir la date de l'annonce.

Des voix: Exactement!

LA DATE DE L'ANNONCE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, un cadre supérieur de Boeing au Canada nous a déclaré que tout était décidé, selon lui. Un agent supérieur des ventes de Boeing à Seattle nous a déclaré que l'offre de sa société expirait le 30 mars. Air Canada n'a pas demandé à Boeing de la renouveler.

● (1430)

On entend le même son de cloche de la part d'un cadre canadien de la société McDonnell Douglas.

Je voudrais demander au ministre si le gouvernement attend que les élections manitobaines soient terminées avant de lever le voile sur la décision d'Air Canada et si l'on garantira à Bristol Aerospace sa juste part des travaux.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, il est plutôt étrange que des questions si intéressantes et si étonnantes soient posées à la Chambre au moment où le NPD arrive au troisième rang dans les sondages.